

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 juillet 2019

MODERNISATION DE LA DISTRIBUTION DE LA PRESSE - (N° 1978)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC25

présenté par
M. Garcia, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 29, après le mot :

« agréées »,

insérer les mots :

« de distribution de la presse ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'harmonisation rédactionnelle.